



HEBDO

OUVRIR LES YEUX SUR LE HANDICAP INVISIBLE

Le cabinet de conseil Meritis a lancé une campagne de sensibilisation interne au sujet des handicaps invisibles. Alors que ces pathologies sont encore taboues en entreprise, les salariés concernés sont encouragés à se déclarer. La société les accompagne ensuite pour améliorer leur quotidien au travail. Éric Varache, Directeur des ressources humaines chez Meritis, explique l'intérêt de cette campagne.

Pourquoi mettre en lumière le sujet des handicaps invisibles au travail ?

Au moins 80 % des handicaps sont invisibles et, la plupart du temps, développés au cours de la vie professionnelle. Au vu de cette réalité statistique, nous nous sommes dit qu'il fallait sensibiliser à nouveau nos équipes sur le sujet. Notre objectif est qu'il y ait une prise de conscience de tous nos collaborateurs ainsi qu'une dédramatisation du sujet en interne. Que nos salariés n'hésitent pas à se déclarer.

Qu'est-ce qu'un handicap invisible ? Est-ce un sujet tabou en entreprise ?

Ces handicaps prennent des formes diverses. Mais ils portent bien leur nom. Les maladies chroniques comme le diabète ou l'asthme par exemple ne s'observent pas forcément. C'est également le cas pour les troubles cognitifs (dyslexie, dyspraxie...), psychiques (dépression, autisme...) ou encore la surdité et la malvoyance. Pourtant, les personnes concernées sont confrontées chaque jour à des difficultés tangibles. Non seulement nous parlons moins d'un sujet que nous ne voyons pas, mais il est toujours difficile d'en parler en milieu professionnel. Cela suscite la crainte chez le collaborateur, qui appréhende la réaction de ses collègues ou de son employeur.

Comment vos salariés peuvent déclarer leur handicap ?

Nous n'avons aucune difficulté pour parler de ces sujets en interne. Nous avons une référente RH dédiée au handicap qui accompagne les collaborateurs dans leurs démarches. Mais nous passons aussi par l'intermédiaire du cabinet PiDieM. Celui-ci insiste sur l'anonymat de la personne jusqu'à la reconnaissance de son handicap. Dans tous les cas, le travailleur a accès à des guides expliquant l'intérêt de se déclarer ainsi que les démarches à effectuer.

En quoi consistent les aménagements de travail qui leur sont proposés ?

Pour inciter les collaborateurs concernés à se déclarer, nous avons mis en place une prime de 1 500 euros. Nous autorisons également une journée d'absence pour effectuer les démarches de reconnaissance. Ensuite, en fonction du handicap, nous travaillons avec la médecine du travail. Le salarié peut voir son poste de travail être aménagé, ses temps de pauses optimisés ou ses horaires être modifiés. Pour l'instant, nous avons déjà versé 4 ou 5 primes. L'un des fondateurs de Meritis a même déclaré son handicap. Nous avons aussi une dizaine de dossiers actuellement en cours d'instruction. Sans cette campagne, ils ne seraient probablement pas remontés.

En savoir plus

- [Site de Meritis](#)
Plus de détails sur la [campagne de sensibilisation](#)

<https://www.preventica.com/actu-interview-varache-meritis.php>